

QUI EST ENCADRÉ PAR LE CDA ?

SONT ENCADRÉS LES ENFANTS ET JEUNES QUI PRÉSENTENT :

- des difficultés ou troubles spécifiques des apprentissages, à savoir les **troubles de la lecture**, de **l'expression écrite et du calcul** ;
- des **troubles de l'attention** (trouble déficit de l'attention/hyperactivité TDA/H) ;
- d'autres **troubles associés** (dyspraxie, troubles des fonctions exécutives, ...).

LE CDA PREND PRIORITAIREMENT EN CHARGE LES ÉLÈVES, QUI :

- présentent des difficultés des apprentissages **persistant** depuis au moins **6 mois** ;
- ne réussissent pas à progresser au même rythme que leurs condisciples malgré des **efforts considérables** entamés pour les **soutenir** dans leurs apprentissages.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

PÉDAGOGUES

PSYCHOLOGUES

RÉÉDUCATEUR/-TRICES EN PSYCHOMOTRICITÉ

ORTHOPHONISTES

ENSEIGNANT/-ES

ÉDUCATEUR/-TRICES GRADUÉ/-ES



Centre pour le développement
des apprentissages
Grande-Duchesse Maria Teresa

5, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Tél. : 247-65123
E-mail : info@cc-cda.lu
www.cc-cda.lu



Centre pour le développement
des apprentissages
Grande-Duchesse Maria Teresa



Centre pour le développement
des apprentissages
Grande-Duchesse Maria Teresa

LA MISSION DU CDA EST DOUBLE

PROMOTION DES CONNAISSANCES

Collaborer avec les professionnels des domaines éducatif et psycho-social, les informer et les sensibiliser. L'objectif est de leur mettre à disposition les moyens adéquats pour permettre aux élèves de déployer au maximum leurs capacités.

PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES

Encadrer et accompagner les enfants et jeunes pour lesquels les efforts entamés aux niveaux local et régional méritent d'être appuyés, afin de leur permettre une scolarité à la hauteur de leur potentiel.

PROMOTION DES CONNAISSANCES

La priorité du CDA est l'inclusion de l'élève dans sa classe régulière. Pour réaliser cette inclusion, il importe que l'équipe pédagogique soit munie des moyens nécessaires et adéquats pour assurer ses besoins spécifiques. Voilà pourquoi un accent est mis sur la promotion des connaissances.

À CET EFFET, LE CDA PROPOSE LES OFFRES SUIVANTES:

- **Conseil et guidance**
- **Formation continue et coaching**
- **Centre de documentation - Troisième Lieu***
- **Plateformes d'échange**

L'objectif est de sensibiliser les professionnels au sujet des troubles des apprentissages, et ce par une approche proactive, une interaction directe, une mise en réseau active et une information à travers différents canaux par une équipe multiprofessionnelle.

*Voir dépliant Troisième Lieu

PRISE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE

L'encadrement d'un élève par le CDA commence toujours par un contact direct avec les parents ou l'élève majeur. Après une analyse minutieuse du dossier, une première entrevue est arrangée.

Un diagnostic spécialisé est réalisé en fonction de la situation et des besoins de l'élève afin de repérer un éventuel trouble des apprentissages. La prise en charge individualisée et personnalisée qui s'ensuit, est spécifiquement développée pour répondre aux besoins de l'élève. Elle peut comprendre un encadrement spécifique individualisé, des séances de rééducation ou des ateliers en groupe. Dans tous les cas, elle contient un conseil et une guidance de l'entourage familial et scolaire de l'élève. Même si l'encadrement au sein du CDA est limité dans le temps, des évaluations et réévaluations sont entreprises systématiquement.

Un accent particulier est mis sur la collaboration étroite avec les professionnels encadrant l'élève au sein de l'école. Le CDA propose de développer conjointement avec l'équipe pédagogique et l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) un projet de prise en charge pour l'élève moyennant des aménagements et adaptations.